

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2226

25 août 2015

### SOMMAIRE

A.C.I. Armenia S.à r.l. ....	106802	Innova S.A. ....	106818
Allianz Investments I Luxembourg S.à r.l. ...	106808	Inovo Investment S.A. ....	106818
André DONDELINGER S.à r.l. ....	106808	IVAF II Manager, S. à r.l. ....	106808
Bartz Constructions S.à r.l. ....	106848	Jala S.A. ....	106808
BR Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à r.l. .....	106825	Jean PETIT Architectes S.A. ....	106802
Clareant European Direct Lending Fund II SCSp ....	106818	Konstanz, Hussenstraße 23 Beteiligung B S.à r.l. ....	106846
Crea-Lux 2 S.à r.l. ....	106804	Kressen Investment Fund S.C.A., SICAV-FIS .....	106804
Development Venture IV S.C.A. ....	106803	La Bodega Negra S.à r.l. ....	106805
Dragon Bidco S.à r.l. ....	106804	Luceo s.à r.l. ....	106806
Energie Investissements Holding S.A. ....	106809	Mojo.Capital ....	106826
Eschville 4 S.à r.l. ....	106806	New Luxembourg China S.A. ....	106802
ESTESS Sports Club Luxembourg ....	106820	Nürnberg, Karolinenstraße Beteiligung B S.à r.l. ....	106807
Eternit Services S.A. ....	106806	OHA Services S.à r.l. ....	106805
Eventus S.A. ....	106807	Olvin Company ....	106819
Fiberlake S.A. ....	106846	Parfimat S.A. ....	106802
Figespar S.A. ....	106806	Pecan S.à r.l. ....	106805
Formentera Holdings S.à r.l. ....	106810	Peinture René S.à r.l. ....	106803
Fortum Luxembourg S.à r.l. ....	106806	PhB Participations S.à r.l. ....	106805
G3 Holdings S.à r.l. ....	106807	PJ-L (Luxembourg) S.à r.l. ....	106803
Getty Images Luxembourg S.à r.l. ....	106807	PMTEC S.A. ....	106803
Hamamelis S.A. ....	106807	Procastora Holding S.à r.l. ....	106819
Hipoteca XXIX Lux S.à r.l. ....	106838	RREI Holding S.A. ....	106823
Ingenium Technology SA ....	106802	S&H Holding S.A. ....	106803
Ingenium Technology SA ....	106805		
Injazzat S.à r.l. ....	106808		

**Ingenium Technology SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5544 Remich, 11, Op der Kopp.

R.C.S. Luxembourg B 116.338.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015103081/9.

(150112598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

---

**Jean PETIT Architectes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 11, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 166.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015103098/10.

(150113488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

---

**New Luxembourg China S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 140.806.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015103239/10.

(150113449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

---

**A.C.I. Armenia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.06.2015.

Référence de publication: 2015104530/11.

(150114753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

---

**Parfimat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.131.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1313 du 7 juillet 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PARFIMAT S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2015109653/14.

(150118841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

---

**Peinture René S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 7, rue d'Ell.  
R.C.S. Luxembourg B 184.284.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015109624/9.  
(150119388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

---

**PJ-L (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 184.758.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2015109662/10.  
(150118961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

---

**PMTEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Haaptstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 155.776.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015109664/10.  
(150119161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

---

**Development Venture IV S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 195.364.

Les statuts coordonnés au 18/06/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/07/2015.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2015109262/12.  
(150118500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

---

**S&H Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 155.576.

EXTRAIT

Suivant une décision du conseil d'administration de la Société en date du 6 juillet 2015, le siège social de la Société a été transféré avec effet le 7 juillet au 4, Rue Jean Engling L-1466 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2015109706/13.  
(150119413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

---

**Kressen Investment Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 84.752.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 17 juin 2015*

*Sixième résolution:*

L'Assemblée Générale des Actionnaires reconduit pour un terme d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires qui se tiendra en juin 2016 le mandat du Réviseur d'Entreprises H.R.T Révision SA. ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kressen Investment Fund S.C.A., SICAV-FIS  
Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé  
Sous la forme de Société en Commandite par Actions

Référence de publication: 2015109467/17.

(150119888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

**Crea-Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: MXN 205.660,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 177.155.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale de l'associé unique tenue en date du 2 juillet 2015 que Monsieur Matthijs BOGERS a démissionné de son mandat de gérant.

Monsieur Eddy DOME, né le 16 août 1965 à Wareme (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a été nommé gérant en remplacement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2015.

CREA-LUX 2 S.à r.l.

Julien FRANCOIS

*Gérant*

Référence de publication: 2015109251/18.

(150120050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

**Dragon Bidco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 196.254.

Par résolutions prises en date du 6 juillet 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Frédéric Salvadore, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Frédéric Salvadore, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat;

3. Acceptation de la démission de Dominika Kozłowska, avec adresse professionnelle au 45m. 66, Wybrzere Kosciuskowskie, 00-347 Warszawa, Pologne de son mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat;

4. Acceptation de la démission de Pawel Padiusinski, avec adresse professionnelle au 7D/19, Ulica Sarmacka, 02-872 Warszawa, Pologne, de son mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Référence de publication: 2015109266/19.

(150119551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

**Ingenium Technology SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5544 Remich, 11, Op der Kopp.  
R.C.S. Luxembourg B 116.338.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015103082/9.

(150112599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

---

**OHA Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 184.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015103258/10.

(150113121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

---

**Pecan S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 153.250.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pecan S.à r.l.

Référence de publication: 2015103272/11.

(150113468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

---

**PhB Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 51, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 174.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015103274/11.

(150112611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

---

**La Bodega Negra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 166.700.

Les comptes annuels de la société 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015109484/12.

(150119308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

---

**Eschville 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.  
R.C.S. Luxembourg B 161.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015105756/10.

(150116638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

**Eternit Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.  
R.C.S. Luxembourg B 57.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Jeanne KIEFFER.

Référence de publication: 2015105758/10.

(150115795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

**Figespar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 191.587.

## EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration de FIGESPAR S.A. en date du 30 juin 2015 que:  
Le siège social de la société a été transféré à L-2310 Luxembourg, 10-12 Avenue Pasteur (Grand-Duché de Luxembourg).  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015105773/11.

(150115812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

**Fortum Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 171.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2.7.2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015105779/11.

(150116541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

**Luceo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.  
R.C.S. Luxembourg B 144.652.

Il est porté à la connaissance de tiers que

- la société AFIATO LIMITED a transféré 25 parts sociales de catégorie A de la société LUCEO Sàrl à Monsieur Thomas Vulliez, demeurant au 38 Klossterdreef, 8510 Kortrijk (Belgique) en date du 20 juin 2015.

- la société AFIATO LIMITED a transféré 25 parts sociales de catégorie A de la société LUCEO Sàrl à Madame Laurence Debisschop, demeurant au 38 Klossterdreef, 8510 Kortrijk (Belgique) en date du 20 juin 2015.

Référence de publication: 2015108062/12.

(150118229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

**Eventus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 45.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015106640/10.

(150117392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

---

**Getty Images Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 19.711.664,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 139.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Référence de publication: 2015106674/10.

(150117394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

---

**Hamamelis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 181.800.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2015106731/11.

(150117452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

---

**G3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 155.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2015106718/11.

(150117425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

---

**Nürnberg, Karolinenstraße Beteiligung B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 173.686.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Gregg Blackstock, gérant de la Société, se situe désormais au:  
Flat 7, 20 Earl's Court Square, London, SW5 9DN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015108135/12.

(150118684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

---

**Jala S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1453 Luxembourg, 127, route d'Echternach.  
R.C.S. Luxembourg B 116.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015109456/10.

(150119230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

---

**Allianz Investments I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 112.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015109899/10.

(150118913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

---

**Injazzat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 187.877.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015109440/11.

(150119536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

---

**IVAF II Manager, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 123.838.

Par le présent avis, la Société informe les tiers que M. Daniel Bley, gérant de la Société, a démissionné de son poste avec effet au 17 juin 2015.

Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Référence de publication: 2015109449/11.

(150119830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

---

**André DONDELINGER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 7, op der Ahlekerrech.  
R.C.S. Luxembourg B 159.598.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour André DONDELINGER S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015109905/12.

(150119153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

---

**Energie Investissements Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 74.919.

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq juin.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ENERGIE INVESTISSEMENTS HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 74.919, constituée le sept mars 2000 suivant acte de Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 493 en date du 12 juillet 2000. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire le 10 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°994 du 13 mai 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel Haas, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire Madame Rachida El Farhane, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Béatrice Leroux, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires représentés comme dit ci-après, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée «ne varietur» par les membres du bureau. Ladite liste de présence ainsi que la procuration des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que le présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social d'un montant de EUR 400.000,- (quatre cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 400.000,- (quatre cent mille euros) à EUR 800.000,- (huit cent mille euros) sans émission de nouvelles actions avec augmentation de la valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune à une valeur nominale de EUR 20,- (vingt euros) chacune.

2.- Libération de l'augmentation du capital social de la Société au prorata de la participation de chaque actionnaire dans le capital social par un apport en numéraire d'un montant total de 400.000,- EUR (quatre cent mille euros),

3.- Réorganisation du capital social de la Société par la suppression de la valeur nominale des actions de la Société de sa valeur actuelle de vingt euros (EUR 20,-) afin que le capital social de la Société soit fixé à huit cent mille euros (EUR 800.000,-) divisé en quarante mille (40.000) actions sans désignation de valeur nominale.

4.- Modification de l'article 5 des statuts.

5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 400.000,- (quatre cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 400.000,- (quatre cent mille euros) à EUR 800.000,- (huit cent mille euros) sans émission de nouvelles actions avec augmentation de la valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune à une valeur nominale de EUR 20,- (vingt euros) chacune.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée constate la libération de l'augmentation du capital de la société au prorata de chaque actionnaire d'un montant total de 400.000 EUR (quatre cent mille euros). Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de réorganiser le capital social de la Société par la suppression de la valeur nominale des actions de la Société de sa valeur actuelle de vingt euros (EUR 20,-) afin que le capital social de la Société soit fixé à huit cent mille euros (EUR 800.000,-) divisé en quarante mille (40.000) actions sans désignation de valeur nominale.

*Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à huit cent mille euros (EUR 800.000,-) divisé en 40.000 (quarante mille) actions sans désignation de valeur nominale.

*Frais*

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Haas, El Farhane, Leroux, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/20169. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015108613/74.

(150118419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

**Formentera Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 198.145.

—  
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-fifth day of June,  
before Maître Jacques Kessler, notary in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg OPPS X S.à r.l. a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195.494;

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Formentera Holdings S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that

extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may temporarily be transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

#### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

#### Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a sole document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company, or by the joint or sole signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### IV. General meetings of shareholders

#### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a sole document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

## V. Annual accounts - Allocation of profits

### Art. 14. Accounting year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall end on the thirty-first day of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### Art. 15. Allocation of profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders of the Company; and
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be vested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company (if any) shall be paid to the shareholder or, in case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision:*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2015.

### *Subscription - Payment:*

Thereupon, OCM Luxembourg OPPS X S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declared to subscribe to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,500.- euro.

### *Resolutions of the sole shareholder:*

Then, the sole shareholder, represented as stated above and representing the entirety of the share capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers (gérants) of the Company for an indefinite period of time:

- Mr. Jabir CHAKIB, born on November 5, 1967, in Casablanca (Morocco), residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Hugo NEUMAN, born on October 21, 1960, in Amsterdam (the Netherlands), residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Francesco BUFFI, born on December 22, 1975, in Sinalunga, Italy, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq juin.

par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

«OCM Luxembourg OPPS X S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.494;

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Formentera Holdings S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts

et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

#### **4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par la/les signature(s) individuelle(s) ou conjointe(s) de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée générale des associés

##### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société; et

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société (s'il y en a) sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire:*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

### *Souscription - Libération:*

Ces faits exposés, «OCM Luxembourg OPPS X S.à r.l.», prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société.

### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.500,- euros.

### *Résolutions de l'associé unique:*

Et aussitôt, l'associé unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Jabir CHAKIB, né le 5 novembre 1967 à Casablanca (Maroc), résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Hugo NEUMAN, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam (Pays-Bas), résidant professionnellement au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mr. Francesco BUFFI, née le 22 décembre 1975 à Sinalunga, Italie, résidant professionnellement à 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juin 2015. Relation: EAC/2015/14777. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015108641/404.

(150118250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

**Innova S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 26B, rue Albert Ier.  
R.C.S. Luxembourg B 16.290.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 759 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015103083/9.  
(150113500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

**Inovo Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 152.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015103084/9.  
(150112988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

**Clareant European Direct Lending Fund II SCSp, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John. F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 198.096.

STATUTES

*Excerpt of the limited partnership agreement (the "partnership agreement") of the partnership executed on 8 June 2015*

**1. Partners who are jointly and severally liable.** Clareant EDL II GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 51, Avenue John. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (the "RCS") under number B 197.546 (the "General Partner").

**2. Name, Partnership's purpose and registered office.**

I. Name

"Clareant European Direct Lending Fund II SCSp", a special limited partnership (société en commandite spéciale).

II. Purpose

The Partnership will be formed for the purposes of carrying on the business of an investor in accordance with its Partnership Agreement and, in connection therewith, carrying out transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

III. Registered Office

51, Avenue John. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

IV. Financial Year

The financial year end of the Partnership shall begin each year on the first (1<sup>st</sup>) of January and end on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December with the exception of the first fiscal year which shall begin on the date on which the Partnership commenced pursuant to the Partnership Agreement and shall end on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December 2016.

**3. Designation of the manager and their signing authority.** Subject to the provisions of the law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended, and any delegation of its powers properly authorized under the Partnership Agreement, the business and affairs of the Partnership will be managed by the General Partner acting honestly, in good faith and in the best interest of the Partnership. Without limiting the generality of the foregoing, the General Partner will have the power and authority to do any act, take any proceeding, make any decision and execute and deliver any instrument, deed, agreement or document necessary for or incidental to carrying on the business of the Partnership.

**4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.** The Partnership commenced on 8 June 2015.

The Partnership will continue, unless otherwise terminated in accordance with the Partnership Agreement, until dissolved by the written agreement of the General Partner and the Limited Partners (as defined under the Partnership Agreement).

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

*Extrait du contrat social (le "contrat") de la société conclu le 8 juin 2015*

**1. Associés solidairement responsables.** Clareant EDL II GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 51, Avenue John. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.546 (l'«Associé Commandité»).

**2. Dénomination, objet social de la Société et siège social.**

I. Dénomination

“Clareant European Direct Lending Fund II SCSp”, une société en commandite spéciale.

II. Objet social

La Société sera établie aux fins d'exercer l'activité d'un investisseur conformément au Contrat et de conduire les transactions directement ou indirectement liées à la prise de participations dans toute entreprise de quelle que forme que ce soit, ainsi que d'administrer, gérer, contrôler et développer de telles prises de participation, au Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger.

III. Siège social

51, Avenue John. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

IV. Exercice Social

L'exercice social de la Société commence chaque année au premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine au trente-et-un (31) décembre, à l'exception du premier exercice social qui débute à la date à laquelle la Société a été créée conformément au Contrat et se terminera le trente-et-un (31) décembre 2016.

**3. Désignation du gérant et de son pouvoir de signature.** Sujette aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciale, telle que modifiée, et à toute délégation de pouvoir dûment autorisée par le Contrat, la conduite des affaires de la Société sera gérée par l'Associé Commandité agissant honnêtement, de bonne foi et dans les meilleurs intérêts de la Société. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, l'Associé Commandité a les pouvoirs et l'autorité d'accomplir tous les actes, toute mesure, prendre toute décision et exécuter et remettre tous les instruments, actes, conventions ou documents nécessaires ou afférents à la conduite des affaires de la Société.

**4. Date à laquelle la Société commence et date à laquelle elle se termine.** La Société a été créée le 8 juin 2015.

La Société perdurera, sauf dissolution conforme au Contrat, jusqu'à sa dissolution par accord écrit de l'Associé Commandité et des Associés Commanditaires.

Référence de publication: 2015105628/69.

(150116717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

---

**Olvin Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 151.412.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OLVIN COMPANY*

Référence de publication: 2015103259/10.

(150112601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

---

**Procastora Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 323.721.072,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.173.

*Rectificatif du dépôt L150047714 déposé le 16/03/2015*

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015103279/11.

(150113252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

---

## **ESTESS Sports Club Luxembourg, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 20, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg F 10.443.

### — STATUTEN

#### **§ 1. Name - Sitz und Tätigkeitsbereich.**

- (1) Der Verein führt den Namen ESTESS Sports Club Luxembourg.
- (2) Er hat seinen Sitz in CK Sportcenter, 20, route de Bettembourg, 1899-Kockelscheuer und erstreckt seine Tätigkeit Europaweit.
- (3) Die Errichtung von Zweigvereinen ist nicht beabsichtigt.

#### **§ 2. Zweck.**

- (1) Der Verein, der nicht auf Gewinn ausgerichtet ist, bezweckt die Förderung der Mitglieder in Ausbildung, Sport, Camps und Events.

#### **§ 3. Mittel zur Erreichung des Vereinszwecks.**

- (1) Der Vereinszweck soll durch die in Abs. 2 und 3 angeführten ideellen und materiellen Mittel erreicht werden.
- (2) Als Mittel dienen:
  - a) Vorträge, Versammlungen, Ausbildungen.
  - b) gesellschaftliche, fachliche, sportliche und sonstige Veranstaltungen
- (3) Die erforderlichen, materiellen Mittel sollen aufgebracht werden durch:
  - a) Erträgnisse aus Veranstaltungen
  - b) Spenden, Schenkungen, Sponsorengeldern, Erbschaften, Vermächtnissen und sonstigen Zuwendungen.

**§ 4. Arten der Mitgliedschaft.** Die Mitglieder des Vereins gliedern sich in ordentliche, außerordentliche und Ehrenmitglieder. Privatpersonen, Gesellschafter und ebenfalls Vereine können Mitglieder werden.

#### **§ 5. Erwerb der Mitgliedschaft.**

- (1) Ordentliche Mitglieder können alle natürliche Personen sein, die seit mindestens 10 Jahren eine eigene ESTESS-Lizenz besitzt.

Außerordentliche Mitglieder können ebenfalls nur natürliche Personen sein, die dem Sport zwar verbunden sind, jedoch nicht die Voraussetzungen des Abs. 1 erfüllen.
- (2) Ehrenmitglieder sind natürliche und juristische Personen, die aufgrund ihrer besonderen Verdienste um den Verein ernannt werden.
- (3) Über die Aufnahme von ordentlichen und außerordentlichen Mitgliedern entscheidet der Vorstand. Die Aufnahme kann ohne Angabe von Gründen verweigert werden.
- (4) Ehrenmitglieder werden vom Vorstand ernannt. Die Ehrenmitgliedschaft besteht, vorbehaltlich der in § 6 Abs. 4 festgelegten Fälle, auf Lebenszeit.
- (5) Vor Konstituierung des Vereins erfolgt die Aufnahme von Mitgliedern durch die Proponenten. Diese Mitgliedschaft wird erst mit Konstituierung des Vereins wirksam.
- (6) Auch Vereine und Gesellschaften können Mitglieder werden. Solche müssen bei der ESTESS-Organisation integriert sein.

#### **§ 6. Beendigung der Mitgliedschaft.**

- (1) Die Mitgliedschaft erlischt durch Tod, bei juristischen Personen durch Verlust der Rechtspersönlichkeit, durch freiwilligen Austritt und durch Ausschluss.
- (2) Der Austritt kann jederzeit ohne Angabe von Gründen erfolgen. Er ist dem Vorstand schriftlich mitzuteilen.
- (3) Der Ausschluss eines Mitgliedes kann vom Vorstand wegen grober Verletzung der Mitgliedspflichten und wegen unehrenhaftem und vereinschädigendem Verhalten erfolgen. Gegen den Ausschluss ist eine Berufung an die Generalversammlung möglich, bis zu deren Entscheidung die Mitgliedsrechte ruhen.
- (4) Die Aberkennung der Ehrenmitgliedschaft kann aus den in Abs. 3 genannten Gründen durch den Vorstand erfolgen.

#### **§ 7. Rechte und Pflichten der Mitglieder.**

- (1) Ordentliche und ausserordentliche Mitglieder sind berechtigt, an allen Veranstaltungen des Vereines teilzunehmen und die Leistungen des Vereins zu beanspruchen. Ehrenmitglieder werden vom Vorstand zu ausgewählten Veranstaltungen des Vereins eingeladen und laufend über die Vereinstätigkeit informiert.
- (2) Das Stimmrecht in der Generalversammlung steht den ordentlichen Mitgliedern zu. Ordentliche haben das aktive Wahlrecht. Ehrenmitglieder haben weder Stimm- noch Wahlrecht.

(3) Die Mitglieder sind verpflichtet, die Interessen und Ziele des Vereines nach Kräften zu fördern und alles zu unterlassen, wodurch das Ansehen und der Zweck des Vereines Abbruch erleiden und Schaden nehmen könnte. Sie haben die Vereinsstatuten und Beschlüsse der Vereinsorgane zu beachten.

**§ 8. Vereinsorgane.** Organe des Vereins sind die Generalversammlung, der Vorstand, die Rechnungsprüfer und das Schiedsgericht.

**§ 9. Die Generalversammlung.**

(1) Die ordentliche Generalversammlung findet statt wenn:

- a. Die Satzung geändert wird.
- b. Die Verwalter ernannt oder entlassen werden
- c. Die Konten verabschiedet werden
- d. Die Gesellschaft aufgelöst wird.

(2) Die Generalversammlung tritt auf Einberufung durch die Verwalter oder durch ein Fünftel der Gesellschafter zusammen.

(3) Alle Gesellschafter werden zu den Generalversammlungen einberufen. Die Tagesordnung soll der Einberufung beigelegt werden. Jeder Beschluss, der von zwanzig Mitgliedern unterzeichnet ist, muss in der Tagesordnung erscheinen. Die Entscheidungen können, wenn die Satzung es ausdrücklich erstattet, unabhängig von der Tagesordnung beschlossen werden. Wenn die Satzung es erlaubt, können die Gesellschafter beliebig durch einen anderen Gesellschafter oder durch einen Dritten vertreten sein.

(4) Alle Gesellschafter sind in der Generalversammlung gleichermaßen stimmberechtigt und die Beschlüsse werden mit der Mehrheit der Anwesenden Mitglieder gefasst, sofern die Satzung oder das Gesetz nichts Gegenteiliges anordnet.

(5) Die Versammlung kann in rechtsgültiger Weise über eine Änderung beraten wenn zwei Drittel der Mitglieder in der Versammlung zusammentreten. Eine Änderung ist nur mit Dreiviertelmehrheit annehmbar.

Sofern zwei Drittel der Mitglieder während der ersten Generalversammlung abwesend oder nicht vertreten sind, kann eine zweite Versammlung einberufen werden, die beratungsberechtigt ist wie viele Mitglieder auch immer anwesend sind. Die Entscheidung muss jedoch vom Zivilgericht genehmigt werden.

(6) Eine außerordentliche Generalversammlung findet auf Beschluss des Vorstandes, der ordentlichen Generalversammlung, oder auf schriftlichen Antrag von mindestens einem Zehntel der stimmberechtigten Mitglieder oder auf Verlangen der Rechnungsprüfer binnen vier Wochen statt.

(7) Sowohl zu den ordentlichen wie auch zu den außerordentlichen Generalversammlungen sind alle Mitglieder mindestens zwei Wochen vor dem Termin schriftlich per E-Mail einzuladen. Die Einberufung der Generalversammlung hat unter Angabe der Tagesordnung durch den Vorstand zu erfolgen.

(8) Bei der Generalversammlung sind alle Mitglieder teilnahmeberechtigt. Stimmberechtigt sind nur die ordentlichen Mitglieder. Jedes Mitglied hat eine Stimme.

(9) Die Generalversammlung ist bei Anwesenheit der Hälfte aller stimmberechtigten Mitglieder beschlussfähig. Ist die Generalversammlung zur festgesetzten Stunde nicht beschlussfähig, so findet die Generalversammlung 30 Minuten später mit derselben Tagesordnung statt, die ohne Rücksicht auf die Anzahl der Erschienenen beschlussfähig ist.

(10) Die Wahlen und die Beschlussfassungen in der Generalversammlungen erfolgen mit einer qualifizierten Mehrheit von drei Vierteln der abgegebenen gültigen Stimmen. Beschlüsse, mit denen das Statut des Vereins geändert oder der Verein aufgelöst werden soll, bedürfen jedoch einer qualifizierten Mehrheit von drei Vierteln der abgegebenen gültigen Stimmen.

(11) Den Vorsitz in der Generalversammlung führt der Vorsitzende (Präsident), in dessen Verhinderung der 1. Vizepräsident seiner Stellvertreter.

**§ 10. Aufgabenbereiche der Generalversammlung.** Der Generalversammlung sind folgende Aufgaben vorbehalten:

- a) Entgegennahme und Genehmigung des Rechenschaftsberichtes und des Rechnungsabschlusses;
- b) Wahl, Bestellung und Enthebung der Vorstandsmitglieder und der Rechnungsprüfer;
- c) Genehmigung von Rechtsgeschäften zwischen Vorstandsmitgliedern und Rechnungsprüfern mit dem Verein;
- d) Entlastung des Vorstandes;
- e) Beschlussfassung über Statutenänderungen und die freiwillige Auflösung des Vereines;
- f) Beratung und Beschlussfassung über sonstige auf der Tagesordnung stehende Fragen.

**§ 11. Der Vorstand.**

(1) Der Vorstand besteht aus mindestens 4 Mitgliedern und zwar aus dem Vorsitzenden Präsidenten und dessen Stellvertreter, ein Sekretär sowie dem Kassier.

(2) Der Vorstand wird von der Generalversammlung gewählt. Der Vorstand hat bei Ausscheiden eines gewählten Mitgliedes das Recht, an dessen Stelle ein anderes wählbares Mitglied zu kooptieren, wozu die nachträgliche Genehmigung in der nächstfolgenden Generalversammlung einzuholen ist.

(3) Die Funktionsperiode des Vorstandes beträgt fünf Jahre. Wiederwahl ist möglich.

(4) Der Vorstand wird vom Vorsitzenden, in dessen Verhinderung vom 1. Vizepräsidenten seiner Stellvertreter, schriftlich oder mündlich einberufen.

(5) Der Vorstand ist beschlussfähig, wenn alle seine Mitglieder ordnungsgemäß eingeladen wurden und mindestens drei Viertel von ihnen anwesend ist.

(6) Entscheidungen, Feststellungen und Beschlüsse des Vorstandes erfolgen mittels Konsensprinzip. In dringenden Fällen kann der Vorsitzende die Vorstandsmitglieder auch formlos, etwa telefonisch kontaktieren und deren für eine Beschlussfassung notwendige Meinung auch ohne offizielle Sitzung ergründen. Ein allenfalls in der Folge so gefällter Entschluss hat dieselbe rechtliche Qualität wie ein im Zuge einer Sitzung zustande gekommener.

(7) Den Vorsitz führt der Vorsitzende, bei Verhinderung obliegt dem 1. Vizepräsident Stellvertreter der Vorsitz.

(8) Außer durch Tod und Ablauf der Funktionsperiode erlischt die Funktion eines Vorstandsmitgliedes durch Enthebung und Rücktritt.

(9) Die Generalversammlung kann jederzeit den gesamten Vorstand bzw. einzelne seiner Mitglieder entheben. Die Enthebung tritt mit Bestellung des neuen Vorstandes bzw. Vorstandsmitgliedes in Kraft.

(10) Die Vorstandsmitglieder können jederzeit schriftlich ihren Rücktritt erklären. Die Rücktrittserklärung ist an den Vorstand, im Falle des Rücktritts des gesamten Vorstandes an die Generalversammlung zu richten. Der Rücktritt wird erst mit Wahl bzw. Kooptierung eines Nachfolgers wirksam.

**§ 12. Aufgaben des Vorstandes.** Dem Vorstand obliegt die Leitung des Vereins. Ihm kommen alle Aufgaben zu, die nicht durch die Statuten einem anderen Vereinsorgan zugewiesen sind.

In seinen Wirkungsbereich fallen insbesondere folgende Angelegenheiten:

- a) Erstellung des Jahresvoranschlags sowie Abfassung des Rechenschaftsberichtes und des Rechnungsabschlusses
- b) Vorbereitung der Generalversammlung;
- c) Einberufung der ordentlichen und ausserordentlichen Generalversammlung,
- d) Verwaltung des Vereinsvermögens;
- e) Aufnahme und Ausschluss von Mitgliedern sowie Ernennung von Ehrenmitgliedern;
- f) Aufnahme und Kündigung von Angestellten des Vereins;

### **§ 12. Obliegenheiten des Vorstandes.**

(1) Der Vorsitzende vertritt den Verein nach innen und nach Außen. Er führt den Vorsitz bei Sitzungen des Vorstandes und der Generalversammlung. Schriftlichen Ausfertigungen des Vereins bedürfen zu ihrer Gültigkeit der Unterschrift des Vorsitzenden und in Geldangelegenheiten des Vorsitzenden und des Kassier. Bei Gefahr in Verzug ist der Vorsitzende berechtigt, auch in Angelegenheiten, die in den Wirkungsbereich, der Generalversammlung oder des Vorstandes fallen, unter eigener Verantwortung selbständig Anordnungen treffen. Diese bedürfen jedoch der nachträglichen Genehmigung durch das zuständige Vereinsorgan.

(2) Rechtsgeschäftliche Bevollmächtigungen, den Verein nach Außen zu vertreten bzw. für ihn zu zeichnen, können ausschließlich die in Abs. 1 genannten Funktionäre erteilen.

(3) Die Stellvertreter sind für die ihnen unterstellten Bereiche verantwortlich. Sie vertreten den Vorsitzenden bei dessen Verhinderung.

(4) Der Kassier ist für die Geldgebarung des Vereins verantwortlich.

### **§ 13. Die Rechnungsprüfer.**

(1) Die zwei Rechnungsprüfer werden von der Generalversammlung für die Dauer von drei Jahren gewählt. Eine Wiederwahl ist möglich.

(2) Den Rechnungsprüfern obliegen die Gebarungskontrolle der Vereinskasse und die Überprüfung des jährlichen Rechnungsabschlusses. Das Ergebnis ihrer Prüfung haben sie der Generalversammlung zu berichten.

### **§ 14. Das Schiedsgericht.**

(1) In allen aus dem Vereinsverhältnis entstehenden Streitigkeiten entscheidet das aus drei ordentlichen Mitgliedern zusammengesetzte Schiedsgericht, (2) Jede Streitpartei entsendet ein Mitglied, die dann gemeinsam einen Vorsitzenden bestimmen.

(3) Im Falle der Verhinderung eines Mitgliedes des Schiedsgerichtes ist gemäß dem Verfahren nach Abs. 2 ein neues Mitglied zu bestimmen.

(4) Das Schiedsgericht fällt seine Entscheidungen bei Anwesenheit aller seiner Mitglieder mit einfacher Stimmenmehrheit. Es entscheidet nach bestem Wissen und Gewissen. Seine Entscheidungen sind vereinsintern endgültig.

### **§ 16. Auflösung des Vereins.**

(1) Eine etwaige freiwillige Auflösung des Vereins ESTESS Sports Club Luxembourg kann nur auf einer eigens zu diesem Zweck einberufenen Generalversammlung (außerordentlichen Generalversammlung) und nur mit einer drei Viertel Mehrheit der abgegebenen gültigen Stimmen beschlossen werden.

(2) Diese Generalversammlung hat auch über die Verwertung des Vereinsvermögens zu bestimmen. Dieses Vermögen soll, soweit dies möglich und erlaubt ist, einer Organisation zufallen, die gleiche oder ähnliche Zwecke wie dieser Verein verfolgt.

(3) Der letzte Vereinsvorstand hat die freiwillige Auflösung binnen vier Wochen nach Beschlussfassung der zuständigen Sicherheitsdirektion schriftlich anzuzeigen und in einer für amtliche Verlautbarungen bestimmten Zeitung zu veröffentlichen.

Akzeptiert am 4.5.2015

Für alle Angelegenheiten, die nicht durch diese Satzung geregelt werden, wird auf das Gesetz vom 21. April 1928 in der jeweilig gültigen Fassung Bezug genommen.

Gründungsmitglieder:

Magnus Östlund, Geb. 23.10.1972. Im Weissfeld 49, D-54457 Wincheringen. Beruf: Trainer. Nationalität: Schwede

Nils Svärd, Geb. 6.2.1982. Römerstrasse 91, D-54294 Trier. Beruf: Trainer. Nationalität: Schwede

Peter Hedlund, Geb. 7.7.1970. 1, rue des Carrières, L-8016 Strassen. Beruf: Trainer. Nationalität: Schwede

Anders Johansson, Geb. 20.06.1969. 70, cite am Wenkel, L-8086 Bertrange. Beruf: Trainer. Nationalität: Schwede

Référence de publication: 2015108625/180.

(150119354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

**RREI Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 186-188, rue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 158.781.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of June.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mr. Michel Rosenberg, born on 10 October 1951 in Boulogne-Billancourt, France, residing at 186-188, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, here represented by Gersende Masfayon, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 26 June 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder), representing the entire share capital of RREI Holding SA, a société anonyme existing under Luxembourg law, having its registered office at 186-188, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B. 158.781 incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 20 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 951 on 10 May 2011. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated 24 September 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2678 on 31 October 2012 (the Company).

The Sole Shareholder deliberated on all the items of the following agenda:

*Agenda*

1. Distribution to the Sole Shareholder of a dividend amounting to seven million euro (EUR 7,000,000.-) from the reserve of the Company.

2. Reduction of the share capital of the Company by an amount of fifty million euro (EUR 50,000,000.-) so as to reduce it from its current amount of one hundred seven million, two hundred sixty-three thousand, three hundred twenty-eight euro (EUR 107,263,328.-) represented by ten million (10,000,000) shares without nominal value to fifty-seven million two hundred sixty-three thousand three hundred twenty-eight euro (EUR 57,263,328.-) through the cancellation of four million six hundred and sixty-one thousand four hundred and twenty-five (4,661,425) shares without nominal value in the share capital of the Company.

3. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

4. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

*First resolution*

A dividend amounting to seven million euro (EUR 7,000,000.-) will be distributed to the Sole Shareholder in accordance with the articles of association of the Company.

### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of fifty million euro (EUR 50,000,000.-) so as to reduce it from its current amount of one hundred seven million, two hundred sixty-three thousand, three hundred twenty-eight euro (EUR 107,263,328.-) represented by ten million (10,000,000) shares without nominal value to fifty-seven million two hundred sixty-three thousand three hundred twenty-eight euro (EUR 57,263,328.-) through the cancellation of four million six hundred and sixty-one thousand four hundred and twenty-five (4,661,425) shares without nominal value in the share capital of the Company.

No payment shall be made to the Sole Shareholder and the amount of fifty million euro (EUR 50,000,000.-) corresponding to the capital reduction shall be allocated to the Sole Shareholder's current-account of the Company (account 4722 "compte des dettes envers associés et actionnaires" of the Luxembourg Standard Chart of Accounts).

### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"The Company has a subscribed capital of one hundred seven million, two hundred sixty-three thousand, three hundred twenty-eight euros (EUR 57,263,328.-) divided into five million three hundred and thirty-eight thousand five hundred and seventy-five (5,338,575) shares with no par value."

The remainder of the article 5 shall remain unchanged.

There being no further business, the meeting is closed.

### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand one hundred euro (EUR 2,100.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing party known to the notary by name, first name and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

M. Michel Rosenberg, né le 10 Octobre 1951 à Boulogne-Billancourt, France, résidant au 186-188, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représenté par Gersende Masfayon, Maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 29 juin 2015.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique (l'Associé Unique) représentant l'intégralité du capital social de RREI HOLDING SA, une société anonyme, ayant son siège social au 186-188, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.781, constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 décembre 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 951 du 10 mai 2011. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 septembre 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2678, en date du 31 octobre 2012 (la Société).

L'Associé Unique délibère sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

### *Ordre du jour*

1. Distribution au bénéfice de l'Actionnaire Unique d'un dividende représentant un montant de sept millions d'euros (EUR 7.000.000) provenant des réserves de la Société.

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000.-) afin de le réduire de son montant actuel de cent sept millions deux cents soixante-trois mille trois cent vingt-huit euros (EUR 107.263.328) représenté par dix millions (10.000.000) d'actions sans valeur nominale jusqu'à cinquante-sept millions deux cent soixante-trois mille trois cent vingt-huit euros (57.263.328.-) par l'annulation de quatre millions six cent soixante et un mille quatre cent vingt-cinq (4.661.425) actions sans valeur nominale dans le capital social de la Société.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

4. Divers.

L'Associé Unique requiert le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Un dividende d'un montant de sept millions d'euros (EUR 7.000.000,-) sera distribué à l'Actionnaire Unique conformément aux dispositions contenues dans les statuts de la Société.

*Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-) afin de le réduire de son montant actuel de cent sept millions deux cents soixante-trois mille trois cent vingt-huit euros (EUR 107.263.328,-) représenté par dix millions (10.000.000) d'actions sans valeur nominale jusqu'à cinquante-sept millions deux cent soixante-trois mille trois cent vingt-huit euros (EUR 57.263.328,-) par l'annulation de quatre millions six cent soixante et un mille quatre cent vingt-cinq (4.661.425) actions sans valeur nominale dans le capital social de la Société.

Aucun paiement ne sera fait à l'Actionnaire Unique et le montant de cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-) correspondant à la réduction de capital sera versé au compte courant de l'Associé Unique de la Société (compte 4722 «compte des dettes envers associés et actionnaires» du plan comptable normalisé Luxembourgeois).

*Troisième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a un capital souscrit de cinquante-sept millions deux cent soixante-trois mille trois cent vingt-huit euros (EUR 57.263.328,-) représenté par cinq millions trois cents trente-huit mille cinq cent soixante-quinze (5.338.575) actions sans valeur nominale.»

Le reste de l'article 5 demeure inchangé.

*Frais et Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BENAMMAR, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Relation: DAC/2015/10881. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 juillet 2015.

Référence de publication: 2015107015/130.

(150117703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

---

**BR Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BR Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à r.l.*

Bernardine Vos

*Gérante*

Référence de publication: 2015106510/12.

(150117082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

---

**Mojo.Capital, Société Anonyme.****Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 198.194.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of June.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

## THERE APPEARED:

ISPartners Investment Solutions AG, a limited company (aktiengesellschaft), existing and incorporated under the laws of the district of Zürich, Switzerland, having its registered office at Limmatquai 2 8001 Zürich, Switzerland and registered with the Trade and Companies Register of the district of Zürich (Handelsregister des Kantons Zürich) under number CHE-110.304.318, duly represented by Aymeric Robine, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Zurich, on 27 May 2015;

Mr. Matthias Ummenhofer, born on 14 August 1966 in Schwäbisch Gmünd, Germany, residing at 2, op Mooschelt, L-6974 Rameldange, Grand Duchy of Luxembourg, duly represented by Aymeric Robine, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 8 June 2015; and

Mr. Anil Hansjee, born on 6 September 1967 in London, residing at Stokholmsvagen 31, 18278 Stocksund, Sweden, duly represented by Aymeric Robine, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Stockholm, on 3 June 2015.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

**I. Form and denomination - Corporate object - Duration - Registered office**

**Art. 1. Form and denomination.** There is hereby established a public limited liability company (société anonyme) under the name "mojo.capital" (hereinafter the "Company") which shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law"), as well as by these articles of association (the "Articles").

**Art. 2. Corporate object.**

2.1. The purpose of the Company is the acquisition, creation, management, administration, promotion and marketing in Luxembourg and abroad of one or several Luxembourg and foreign alternative investment funds ("AIF") within the meaning of the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the "AIFM Law") which qualify as venture capital funds within the meaning of the Regulation (EU) No 345/2013 of the European Parliament and of the Council of 17 April 2013 on European Venture Capital Funds (the "EuVECA Regulation"), including without limitation the portfolio management and risk management in respect of one or more AIF and other activities related to the assets of AIF. The Company shall in that context act as European Venture Capital Funds manager within the meaning of the EuVECA Regulation.

2.2. The Company may in particular exercise activities related to the assets of one or more AIF, namely services necessary to meet the fiduciary duties of the Company, advice to undertakings on capital structure, industrial strategy and related matters, advice and services relating to mergers and the purchase of undertakings and other services connected to the management of one or more AIF and the companies and other assets in which they have invested and then provide the above mentioned management, administration and marketing services also to the subsidiaries of AIF to which it provides services, including domiciliation and administration support services.

2.3. The Company may, in its own name and on behalf of the AIF, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities or real estate, proceed to any registration and transfer in its name or in third parties' names in the register of units or debentures of any Luxembourg or foreign companies and exercise on behalf of the AIF and holders of units of the AIF, all rights and privileges, including all voting rights attached to the securities constituting the assets of the AIF.

2.4. The Company may further, for and on behalf of the AIF, grant loans, guarantees or any form of collateral in relation to the above activities, excluding loans granted to holders of units of the AIF. It may in particular provide temporary financing or guarantees to/for the AIF to which it provides services including, in connection with their subscription and redemption activities, maintaining collection accounts, financing contingent deferral sales charges or performing similar activities and it may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks, within the limits set forth in the EuVECA Regulation, as applicable.

2.5. The Company may carry out any activities connected with the services it provides to AIF to the furthest extent permitted by the AIFM Law and any other applicable laws and regulations. The Company shall be entitled to use the designation EuVECA with respect to Qualifying Venture Capital Funds, within the meaning of the EuVECA Regulation, it manages. More generally, within the limits of its objects, the Company may perform all commercial or financial transactions.

#### **Art. 3. Duration.**

3.1. The Company is formed for an unlimited duration.

3.2. Without prejudice to Article 18, the Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Share Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at one hundred twenty-five thousand Euros (EUR 125,000) consisting of one hundred twenty-five thousand (125,000) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased through the issuance of shares, or reduced, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In no case may the share capital be reduced to an amount lower than one hundred twenty-five thousand Euros (EUR 125,000).

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, increased by the amount of the share premium, if any, paid with respect to such share.

6.3. A shareholders register shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

6.5. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

### **III. Management**

#### **Art. 7. Board of directors.**

7.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

7.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six years from the date of his election. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

7.3. If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.

#### **Art. 8. Powers of the board of directors.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Companies Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of directors which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of directors, or in accordance with article 10.1 of the Articles.

8.3. The board of directors of the Company is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

8.4. The board of directors of the Company may create and establish any committee to provide it with knowledge, insight and recommendations in connection with the performance of the corporate object of the Company.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of directors of the Company shall appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

9.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

9.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

9.4. No such written notice is required if all members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, email, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.6. The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

#### **Art. 10. Representation.**

10.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two directors of the Company.

10.2. The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated and within the limits of such power.

#### **Art. 11. Conflict of interests.**

11.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers/directors or officers of the Company is interested in, or is a manager, associate, officer or employee of such other company or firm.

11.2. Any director or officer of the Company who serves as director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

11.3. In the event that any director or officer of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such

director or officer's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

11.4. The provisions of article 11.3 of these Articles do not apply when the decisions of the board of directors relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.

#### **Art. 12. Liability of the directors.**

12.1. The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Companies Law.

12.2. To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

12.3. To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Companies Law, a director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or wilful default.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **Art. 13. Powers and Voting rights.**

13.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Companies Law.

13.2. Without prejudice to article 13.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

13.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

13.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Companies Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

#### **Art. 14. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.**

14.1. The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

14.2. Meetings of the shareholders of the Company shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

14.3. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

14.4. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.5. Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

14.6. Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

14.7. Except as otherwise required by the Companies Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

14.8. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall validly deliberate only if at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

14.9. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

## **V. Annual accounts - Audit - Allocation of profits.**

### **Art. 15. Financial year and Annual general meeting.**

15.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

15.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.

15.3. The board of directors of the Company shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.

15.4. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the thirtieth day of April at 3:00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

### **Art. 16. Audit.**

16.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

16.2. The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

### **Art. 17. Allocation of profits.**

17.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in these Articles.

17.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in any currency selected by the board of directors of the Company.

17.4. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Law.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 18. Dissolution - Liquidation.**

18.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## **VII. General provisions**

**Art. 19.** Access to books and files of the Company. Each shareholder and its respective auditors and/or any person appointed by the shareholder to whom the Company has no reasonable objection may, during normal business hours, have

access to the offices, buildings and sites of the Company and shall have the right to inspect and audit at its own expense all books and records and to check all possessions owned by the Company.

**Art. 20. Applicable law.** All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with any applicable law and regulation and, subject to any non waivable provisions, any agreement which may be entered into by the shareholders from time to time.

*Transitory provision*

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

The first annual general meeting shall be held in Luxembourg, on April 30, 2016, at 3:00 p.m.

*Subscription and Payment*

The Articles of Association having thus been established, the abovenamed parties have subscribed for the one hundred twenty-five thousand (125,000) shares of the Company as follows:

ISPartners Investment Solutions AG: .....	37,500 shares
Matthias Ummenhofer: .....	50,000 shares
Anil Hansjee: .....	37,500 shares
TOTAL .....	<u>125,000 shares</u>

The shares have been fully paid up by contribution in cash in an amount of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000) to be allocated to the share capital of the Company.

The amount of one hundred twenty-five thousand Euros (EUR 125,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Expenses*

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges which fall to be paid by the Company as a result of the present deed amount approximately to one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-).

*Extraordinary general meeting of shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital of the Company have adopted the following resolutions:

1. The number of directors is set at four (4).

2. The following persons are appointed as directors of the Company for a term which will expire on the general annual meeting of the shareholders hold in 2021:

(i) Mr. Willi K. Leimer, born on 1<sup>st</sup> November 1958 in Wiesbaden, Germany, residing at Schwyzerstrasse 61b, CH-8832 Wollerau, Switzerland;

(ii) Mr. Matthias Ummenhofer, born on 14 August 1966 in Schwäbisch Gmünd, Germany, residing at 2, op Mooschelt, L-6974 Rameldange, Grand Duchy of Luxembourg;

(iii) Mr. Ulrich Grabenwarter, born on 20 February 1968 in Graz, Austria, residing at 8, op der Tonn, L-7270 Helmsange, Grand Duchy of Luxembourg; and

(iv) Mrs. Beatrice Dreyfus, born on 22 November 1966 in Sindelfingen, Germany, residing at Finkenhofstrasse 15, 60322 Frankfurt, Germany.

3. PricewaterhouseCoopers, a cooperative company (société coopérative) incorporated and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 2 rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 65.477 is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a term which will expire on the general annual shareholders meeting held in 2021.

4. The registered office of the Company is set at 37, A avenue John F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the representative of the appearing parties, said representative signed together with the notary this original notarial deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux-mille quinze, le dix-huit juin.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

ISPartners Investment Solutions AG, société anonyme (aktiengesellschaft) constituée selon les lois du canton de Zürich, ayant son siège social à Limmatquai 2 8001 Zürich, en Suisse et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du canton de Zürich (Handelsregister des Kantons Zürich) sous le numéro CHE110.304.318, dûment représentée par Aymeric Robine, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Zurich le 27 mai 2015;

Monsieur Matthias Ummenhofer, né le 14 août 1966 à Schwäbisch Gmünd, en Allemagne, résidant au 2, op Mooschelt, L-6974 Rameldange, Grand-Duché de Luxembourg dûment représenté par Aymeric Robine, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 8 juin 2015; et

Monsieur Anil Hansjee, née le 6 septembre 1967 à Londres, résidant à Stokholmsvagen 31, 18278 Stocksund, en Suède, dûment représentée par Aymeric Robine, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Stockholm le 3 juin 2015.

Lesdites procurations après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

### I. Forme et dénomination - Objet Social - Durée - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination "mojo.capital" (ci-après la "Société"), qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

#### **Art. 2. Objet social.**

2.1. La Société a pour objet l'acquisition, la création, la gestion, l'administration, la promotion et la commercialisation au Luxembourg ainsi qu'à l'étranger d'un ou plusieurs fonds d'investissement alternatifs luxembourgeois ou étrangers ("FIA") au sens de la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la "Loi AIFM") qualifiés de fonds d'investissement de capital risque au sens du Règlement (UE) n° 345/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2013 relatif aux Fonds d'Investissement de Capital Risque Européens (le "Règlement EuVECA"), y compris mais de façon non limitative la gestion de portefeuilles et la gestion des risques concernant un ou plusieurs FIA, ainsi que les autres activités liées aux actifs de FIA. La Société doit, dans ce contexte, agir en qualité de gestionnaire de Fond d'Investissement de Capital Risque Européens au sens du Règlement EuVECA.

2.2. La Société peut, en particulier, exercer des activités liées aux actifs d'un ou plusieurs FIA, à savoir les services nécessaires à la satisfaction des obligations fiduciaires de la Société, donner des conseils aux entreprises en matière de structure du capital, stratégie industrielle et autres aspects connexes, donner des conseils et des services en matière de fusions et d'achats de sociétés et d'autres services en lien avec la gestion d'un ou plusieurs FIA, et des sociétés et autres actifs dans lesquels ils ont investi et également octroyer les services susmentionnés de gestion, d'administration et de commercialisation aux filiales de FIA auxquelles elle fournit de tels services, y compris des services de soutien administratif et de domiciliation.

2.3. La Société peut également, en son nom et pour le compte du FIA, conclure tout contrat, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières ou bien immobilier, procéder à tout enregistrement ou transfert, en son nom ou au nom d'une tierce partie, dans le registre des parts ou des obligations de toutes sociétés Luxembourgeoises ou étrangères et exercer au nom du FIA et des porteurs de parts du FIA tout droit et privilège y compris tous les droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les actifs du FIA.

2.4. La Société peut également, pour et au nom du FIA, octroyer des prêts, garanties et toute forme de sûreté en relation avec les activités susmentionnées, à l'exclusion des prêts octroyés aux porteurs de parts de FIA. Elle peut, en particulier, fournir de manière temporaire un financement ou des sûretés au/en faveur d'un FIA auquel elle fournit des services y compris, en lien avec leurs activités de souscription et de rachat, le maintien des comptes de recouvrement, le financement de coûts liés à des ventes différées éventuelles ou l'exercice d'activités similaires, et peut user de toute technique et instrument pour gérer de manière efficace ses investissements ainsi que pour se protéger des risques de crédit, des risques de change, des risques de taux d'intérêt et autres risques dans les limites énoncées dans le Règlement EuVECA, tel qu'appliquable.

2.5. La Société peut exercer toutes activités liées aux services qu'elle fournit aux FIA au sens le plus large permis par la Loi AIFM et toutes autres lois et règlements applicables. La Société a le droit d'utiliser la dénomination EuVECA en ce qui concerne les Fonds de Capital-Risque Qualifiés qu'elle gère, au sens du Règlement EuVECA. Plus généralement, dans les limites de son objet social, la Société peut effectuer toute transaction commerciale ou financière.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1. La Société est établie pour une durée indéterminée.

3.2. Sans préjudice à l'article 18, la Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

3.3. La Société ne sera pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, l'incapacité, l'insolvabilité, la faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.2. Des succursales, filiales ou bureaux peuvent être créés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration de la Société.

## **II. Capital social - Actions**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) actions sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté par l'émission d'actions ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts. Le capital social ne devra en aucun cas être réduit à un montant inférieur à cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000).

#### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les actions sont et resteront nominatives.

6.2. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes, augmentée du montant de prime d'émission, le cas échéant, payé pour cette action.

6.3. Un registre des actionnaires devra être conservé au siège social de la Société où il sera tenu à disposition pour inspection par tout actionnaire. Ce registre devra faire figurer le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant payé pour chacune de ces actions ainsi que tout transfert d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par l'inscription dans ce registre.

6.4. La Société pourra racheter ses propres actions dans la mesure où elle dispose de suffisamment de réserves distribuables à cette fin ou si le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

## **III. Gestion**

#### **Art. 7. Conseil d'administration.**

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles.

7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires de la Société en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (y compris, sans limitation, révocation, démission, licenciement, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procèdera à la nomination définitive.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. Le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

8.4. Le conseil d'administration peut créer et établir tout comité en vue de lui apporter des connaissances, des idées et des recommandations en relation avec l'accomplissement de l'objet social de la Société.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué et dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 11. Conflit d'intérêts.**

11.1. Aucun contrat ou transaction liant la Société et toute autre société ou entreprise ne devra être affecté ou invalidé par le fait que l'un ou plus des gérants/administrateurs ou fondé de pouvoir de la Société a un intérêt dans ou est gérant, associé, fondé de pouvoir, ou employé d'une telle autre société ou entreprise.

11.2. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui remplit les fonctions d'administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou employé de toute société ou entreprise avec lequel la Société doit contracter ou entrer en relation d'affaire ne pourra pas pour autant être interdit de délibérer ou de voter des questions concernant ladite convention ou lesdites affaires en raison de cette seule filiation à une autre société ou une autre entreprise.

11.3. Au cas où un administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur ou fondé de pouvoir doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur ou fondé de pouvoir seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier cette affaire.

11.4. Les dispositions de l'article 11.3 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

#### **Art. 12. Responsabilité des administrateurs.**

12.1. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

12.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (y compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

12.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois et à l'exception des provisions de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

### **IV. Assemblées générales des actionnaires**

#### **Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.**

13.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

13.2. Sans préjudice de l'article 13.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

13.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

13.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

#### **Art. 14. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.**

14.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts.

14.2. Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues au Grand-Duché de Luxembourg aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

14.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

14.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

14.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

14.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée de la manière prévue par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal

officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibèrera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

14.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

## V. Comptes annuels - Audits - Affectation des bénéfices

### Art. 15. Exercice social et Assemblée générale annuelle.

15.1. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente-et-un décembre de la même année.

15.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

15.3. Le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

15.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le trentième jour du mois d'avril à 15 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

### Art. 16. Contrôle des comptes.

16.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés. Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

16.2. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

### Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément aux Statuts.

17.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

17.3. Les dividendes devront être payés au moment et au lieu déterminés par le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en toute devise choisie par le conseil d'administration de la Société.

17.4. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

18.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

## VII. Dispositions générales

**Art. 19. Accès aux livres et documents de la Société.** Chaque actionnaire et son commissaire aux comptes, ou tout autre personne nommée par l'actionnaire à l'encontre duquel la Société n'a pas d'objection raisonnable, peut, durant les heures normales d'ouvertures, avoir accès aux bureaux, bâtiments et sites de la Société, et a également le droit d'inspecter et auditer à ses propres frais tous les livres et registres ainsi que de vérifier tous les possessions détenues par la Société.

**Art. 20. Loi applicable.** Toutes questions qui ne seraient pas expressément régies par les présents Statuts sont traitées conformément à toute loi ou règlement applicable ainsi qu'à toute convention pouvant être conclu au cours du temps par les actionnaires, sous réserve de dispositions auxquelles il ne peut être dérogé.

*Disposition transitoire*

- (1) Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.
- (2) La première assemblée générale sera tenue au Luxembourg le 30 avril 2016 à 15 heures.

*Souscription et Libération*

Les Statuts ayant été établis, les parties susmentionnées ont souscrit les cent vingt-cinq mille (125.000) actions de la Société comme suit:

ISPartners Investment Solutions AG: .....	37.500 actions
Matthias Ummerhofer: .....	50.000 actions
Anil Hansjee: .....	37.500 actions
TOTAL .....	125.000 actions

Les actions ont été entièrement libérées par apport en numéraire, d'un montant de cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000) devant être alloué au capital social de la Société.

Le montant de cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000) est maintenant à la libre disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant, expressément attestée par ce dernier.

*Frais*

Les parties comparantes déclarent que les frais, dépenses, honoraires ou charges, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille huit-cents euros (EUR 1.800,-).

*Assemblée générale extraordinaire des actionnaires*

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4).
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle tenu en 2021:
  - (i) Monsieur Willi K. Leimer, né le 1<sup>er</sup> novembre 1958 à Wiesbaden, en Allemagne, résidant à Schwyzerstrasse 61b, CH-8832 Wollerau, Suisse;
  - (ii) Monsieur Matthias Ummerhofer, né le 14 août 1966 à Schwäbisch Gmünd, en Allemagne, résidant au 2, op Mooschelt, L-6974 Rameldange, Grand-Duché de Luxembourg;
  - (iii) Monsieur Ulrich Grabenwarter, né le 20 février 1968 à Graz, en Autriche, résidant au 8, op der Tonn, L-7270 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg; et
  - (iv) Madame Beatrice Dreyfus, née le 22 novembre 1966 à Sindelfingen, Allemagne, résidant à Finkenhofstrasse 15, 60322 Francfort, Allemagne.
3. PricewaterhouseCoopers, société coopérative de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 2 rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, est nommé commissaire aux comptes de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle tenue en 2021.
4. Le siège social de la Société est établi au 37, A avenue John F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Robine et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 juin 2015. 2LAC/2015/14351. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Référence de publication: 2015109883/659.

(150119385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

**Hipoteca XXIX Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 198.108.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of June.

Before Us, Me Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CL III REO (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3007379, and having its registered office at Mitchell House, The Valley, Anguilla B.W.I.,

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;

TCS II REO (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3006014, and having its registered office at Mitchell House, The Valley, Anguilla B.W.I.,

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal; and

TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3006028, and having its registered office at Mitchell House, The Valley, Anguilla B.W.I.,

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, signed “ne varietur” by the proxyholder(s) of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”):

**Art. 1. Denomination.** A private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Hipoteca XXIX Lux S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The object of the Company is further the acquisition, management, development and sale directly or indirectly, of real estate of any nature or origin, whatsoever in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

**Art. 8. Liability of the Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall commence on the day of incorporation and end on 31 December 2015.

#### *Subscription and payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
CL III REO (Offshore) LLC . . . . .	7,500	7,500.-
TCS II REO (Offshore) LLC . . . . .	4,625	4,625.-
TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC . . . . .	375	375.-
TOTAL . . . . .	12,500	12,500.-

Evidence of the payment of the total subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been shown to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

#### *Extraordinary general meeting of shareholders*

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:

- Mrs. Julie K. Braun, manager, born on 1<sup>st</sup> January 1958 in Minneapolis, MN, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7<sup>th</sup> Street, Minneapolis, MN 55402.

- Mr. Hervé Marsot, manager, born on 2 October 1974 in Mulhouse, France, with professional address at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mrs. Maqboolali Mohamed, manager, born on 15<sup>th</sup> July 1971 in Fort Portal, Uganda, with professional address at 15 Sackville Street, London W1S 3DJ United Kingdom.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-huit jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

CL III REO (Offshore) LLC une limited liability company, constituée et existant selon les lois d'Anguilla, immatriculé au registre des sociétés d'Anguilla au numéro 3007379, dont le siège social est à Anguilla, Mitchell House, The Valley, Antilles Britanniques,

représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

TCS II REO (Offshore) LLC une limited liability company, constituée et existant selon les lois d'Anguilla, immatriculé au registre des sociétés d'Anguilla au numéro 3006014, dont le siège social est à Anguilla, Mitchell House, The Valley, Antilles Britanniques,

représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC une limited liability company, constituée et existant selon les lois d'Anguilla, immatriculé au registre des sociétés d'Anguilla au numéro 3006028, dont le siège social est à Anguilla, Mitchell House, The Valley, Antilles Britanniques,

représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Hipoteca XXIX Lux S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, prêts, participations dans des prêts, certificats de dépôt et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou fonds de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

L'objet de la Société est également l'acquisition, la gestion, le développement et la vente direct ou indirect de biens immobiliers de toute nature ou origine, à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fait partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue à tout moment par conférence téléphonique ou autre moyen similaire. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à

la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libérées les parts sociales suivantes:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Prix de souscription
CL III REO (Offshore) LLC . . . . .	7.500	7.500,-
TCS II REO (Offshore) LLC . . . . .	4.625	4.625,-
TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC . . . . .	375	375,-
TOTAL . . . . .	12.500	12.500,-

Preuve du paiement du prix total de souscription d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses, Évaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- Madame Julie K. Braun, manager, née le 1<sup>er</sup> janvier 1958 à Minneapolis, MN, avec adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7<sup>th</sup> Street, Minneapolis, MN 55402.

- Monsieur Hervé Marsot, manager, né le 2 octobre 1974 à Mulhouse, France, avec adresse professionnelle au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

- Madame Maqboolali Mohamed, manager, né le 15 juillet 1971 à Fort Portal, Uganda, avec adresse professionnelle au 15 Sackville Street, Londres W1S 3DJ Royaume-Uni.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celles-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 26 juin 2015. 2LAC/2015/14212. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur* (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Référence de publication: 2015106726/461.

(150116992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

---

#### **Konstanz, Hussenstraße 23 Beteiligung B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.646.

#### — EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Gregg Blackstock, gérant de la Société, se situe désormais au:

Flat 7, 20 Earl's Court Square, London, SW5 9DN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015108012/12.

(150118664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

---

#### **Fiberlake S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.934.

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois de juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "FIBERLAKE S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 140934, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2135 du 3 septembre 2008,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal.

Le Président désigne Madame Anna KOLESNIKOVA- SCHMITT, juriste, demeurant professionnellement à L-2499 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Anna DE MEIS, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
3. Nomination de Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, né à Paris (France), le 9 mai 1960, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le "Liquidateur");
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
5. Nomination de "COMPTANUEL S.à r.l.", une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-2891 Fentange, 18, rue Pierre Weydert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 177634, en tant que commissaire à la liquidation (le "Commissaire à la Liquidation"), chargée de l'établissement des comptes de clôture et du rapport du commissaire à la liquidation;
6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Patrick MEUNIER, pré-qualifié, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de nommer "COMPTANUEL S.à r.l.", pré-désignée, en tant que commissaire à la liquidation (le "Commissaire à la Liquidation"), chargée de l'établissement des comptes de clôture et du rapport du commissaire à la liquidation.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MEUNIER, A. KOLESNIKOVA-SCHMITT, A. DE MEIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 18 juin 2015. 2LAC/2015/13563. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015102980/92.

(150112924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

---

**Bartz Constructions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5368 Schuttrange, 8, rue de Canach.

R.C.S. Luxembourg B 22.526.

L'an deux mille quinze, le quinze juin.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Alessandro MISS, ingénieur industriel, demeurant à L-5367 Schuttrange, 118, rue Principale; ici représenté par Monsieur Fernand SASSEL, expertcomptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée en date du 09 juin 2015.

La procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée Bartz Constructions S.à r.l., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, constituée suivant acte notarié du 7 février 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 75 du 13 mars 1985.

Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-douze mille sept cent cinquante euros (192.750.- EUR) divisé en cent soixante et onze (711) parts sociales de deux cent cinquante euros (250.- EUR) chacune.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique de la société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions, prises chacune séparément, et sur ordre du jour conforme:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société à L-5368 Schuttrange, 8, rue de Canach et de modifier l'article 2 des statuts en conséquence qui aura la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange. Il pourra être déplacé dans la même commune par simple décision de la gérance de la société.

Il peut être transféré en dehors de cette commune en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. SASSEL, Patrick SERRES.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 19 juin 2015. Relation: GAC/2015/5157. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé):* C. PIERRET.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015102782/39.

(150112926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

---